**ELECTIONS AU CONSEIL DE LA RECHERCHE**

**Scrutin des 5 et 6 novembre 2024**

**Collège : Enseignants chercheurs, enseignants ou chercheurs**

**Nombre de sièges à pourvoir : 14 titulaires**

**14 suppléants**

**LISTE DES CANDIDATS**

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat et d’une pièce d’identité.

**Les listes des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs doivent assurer une représentation proportionnelle des effectifs des structures de recherche existantes de l’université.**

**Les listes peuvent être incomplètes** **dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges titulaires à pourvoir.**

**Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.**

**Chaque liste de candidatures est composée alternativement d’un candidat de chaque sexe au minimum dans les 6 premiers noms de la liste.**

**NOM DE LA LISTE** :

et le cas échéant Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie : cette mention n’est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l’éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste :

**Nom et prénom des candidats :**

N° 1 (titulaire)

N° 2 (titulaire)

N° 3 (titulaire)

N° 4 (titulaire)

N° 5 (titulaire)

N° 6 (titulaire)

N° 7 (titulaire)

N° 8 (titulaire)

N° 9 (titulaire)

N° 10 (titulaire)

N° 11 (titulaire)

N° 12 (titulaire)

N° 13 (titulaire)

N° 14(titulaire)

N° 15 (suppléant)

N° 16 (suppléant)

N° 17 (suppléant)

N° 18 (suppléant)

N° 19 (suppléant)

N° 20 (suppléant)

N° 21 (suppléant)

N° 22 (suppléant)

N° 23 (suppléant)

N° 24 (suppléant)

N° 25 (suppléant)

N° 26 (suppléant)

N° 27 (suppléant)

N° 28 (suppléant)

Fait à Nîmes, le

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

**Nom et coordonnées du délégué de liste, obligatoirement candidat, qui pourra représenter la candidature au Comité Electoral Consultatif :**

Nom – Prénom :

Tél. pro / perso :       Mail :